

#### OBJECTIFS

Permettre aux professionnels d'appréhender les évolutions récentes liées à la techno, la Blockchain et au web 3.0 dont les cryptos actifs et la cyber sécurité, qui font partie de leurs culture professionnelle et leurs contraintes nouvelles.

#### PUBLIC & PRÉREQUIS

Courtier en assurance et en réassurance  
Agent général d'assurance  
Mandataire d'assurance  
Mandataire d'intermédiaire d'assurance  
Professionnels de la gestion de patrimoine  
Pas de prérequis nécessaires pour cette formation.

#### MÉTHODES MOBILISÉES

Fichiers Powerpoint, Word, PDF

#### MOYENS TECHNIQUES

Disposer d'une connexion Internet  
S'inscrire au préalable à la formation choisie :  
<https://anacofi-elearning.mesformations.fr/>  
Connexion à la plateforme LMS :  
<https://www.formations-anacofi.fr/>

#### MODALITÉS DE SUIVI

E-Learning<sup>1</sup>  
Formation distancielle asynchrone

L'apprenant avance à son rythme de manière autorégulée  
Suivi du formateur-tuteur peut s'effectuer par mail ou par l'intermédiaire d'une permanence téléphonique.

#### ÉVALUATION & SANCTION DE LA FORMATION

QCM<sup>2</sup> de fin de parcours  
Sanction : certificat de formation  
Dans le cadre de prise en charge OPCO : attestation d'assiduité et relevé de connexion

#### INTERVENANTS

Coordination et co-rédaction : Valéria FAURE MUNTIAN,  
autres rédacteurs : Emmanuel, Bertrand LARUT, David CHARLET

#### DURÉE

7h  
Ventilation des heures spécifiques :  
6h ASSU + 6h CIF + 3h IMMO + 3h IOBSP

#### COÛT

- 160€ : Tarif adhérent
- 220€ : Tarif non-adhérent <sup>3</sup>

#### INDICATEURS DE RÉSULTATS

Niveau de satisfaction : NC<sup>4</sup>  
Score moyen d'obtention : NC<sup>5</sup>

### PROGRAMME

#### I - Les règles de base de l'assurance en général

- Présentation
- L'assurance, une opération technique en général
- Une rapide présentation des assurances sociales
- Les assurances contractuelles
- Les assureurs et les distributeurs

#### II - Caractéristiques juridiques du contrat d'assurance

- Droit commun des contrats et droit spécifique du contrat d'assurance
- Règles spécifiques au contrat d'assurance

#### III - Les assurances légalement (Ou réglementairement) obligatoires

- Les assurances légalement obligatoires spécialement visées au code des assurances
- Les obligations d'assurance édictées par la loi et/ou le règlement pour différentes professions, voire activités
- Extensions obligatoires de garantie

#### IV - Développements sur l'assurance « Non-vie » (« IARD »)

- Les contenus de dommage corporel
- Les contenus en général des dommages aux biens
- Certains contenus particuliers du dommage aux biens
- Les produits de l'assurance « Non-vie » (« IARD »)

#### Conclusion : Synthèse et question

<sup>1</sup> L'envoi des accès (délivrés par notre prestataire) se fait normalement une fois par semaine (arrêt des inscriptions chaque vendredi à 12h ; envoi des accès par notre prestataire chaque vendredi à partir de 15h. Validité des accès : jusqu'au 31 décembre 23h59 de l'année en cours.

<sup>2</sup> L'envoi des accès (délivrés par notre prestataire) se fait normalement une fois par semaine (arrêt des inscriptions chaque vendredi à 12h ; envoi des accès par notre

prestataire chaque vendredi à partir de 15h. Validité des accès : jusqu'au 31 décembre 23h59 de l'année en cours.

<sup>3</sup> Toute la facturation non adhérente est effectuée par l'ANACOFI Services

<sup>4</sup> Non communiqué

<sup>5</sup> Non communiqué